

## Nouveautés Appel 2022

### AC1 Enseignement supérieur

#### Projets de mobilité soutenus par les fonds de la politique intérieure et extérieure de l'UE

→ Le Guide du Programme rassemble en **un chapitre unique les projets de mobilité soutenus par les fonds de la politique intérieure (AC131) et par les fonds de la politique extérieure (AC171) – pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur** : veuillez voir les 2 présentations spécifiques pour chacune de ces actions-clé (AC131 et AC171).

→ **1 précision est donnée concernant la mobilité du personnel à des fins de formation** : *les conférences ne sont pas éligibles.*

→ **1 précision est donnée quant au budget de soutien à l'organisation (OS)** : *les personnes accompagnant les participants pendant leur activité à l'étranger sont exclues du calcul de l'OS.*

→ **Plusieurs précisions sont données concernant les Programmes intensifs hybrides** :

- La mobilité physique doit avoir lieu dans l'EES d'accueil mais *d'autres organisations peuvent également accueillir conjointement les participants dans le pays d'accueil* pendant une partie de l'activité de mobilité physique
- La mobilité physique, dans le cadre d'un Programme intensif hybride doit durer de 5 à 30 jours, et il n'y a *pas de durée minimale/maximale pour la composante virtuelle de la mobilité*
- *Si l'EES d'accueil a, en parallèle, un projet de mobilité financé par les fonds de politique extérieure* finançant les étudiants et le personnel entrants établis dans ces pays, il peut *financer la mobilité entrante de ces participants pour participer au Programme intensif hybride.*

→ **!!! Les candidatures AC131 et AC171 sont à rentrer auprès de l'AEF-Europe pour le 23 février 2022 à 12 heures** (midi, heure de Bruxelles) pour des projets AC131 débutant le 1er juin 2022 et des projets AC171 débutant le 1<sup>er</sup> août 2022.